



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 4 novembre à 18 h 30 à huis clos et à la salle Émérie-Lapointe en vertu de l'arrêté ministériel.

Sont présentes mesdames les conseillères
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Richard Joannette
Richard Fournier
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

Mot de la mairesse : Bonsoir et bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 4 novembre 2020. Le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé a adopté l'arrêté ministériel 2020-074 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans les territoires au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 1020-2020 du 30 septembre dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 28 octobre prochain inclusivement et, qui a été modifié encore dernièrement jusqu'au 23 novembre.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de novembre à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique. Celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres. Les six conseillers et moi-même, mairesse, composant le Conseil participons à la séance. On est sur place, à la salle Émérie-Lapointe par mesure de précaution en respectant la distanciation sociale et le port du masque lorsque le deux mètres n'est pas respecté.

Je prendrais quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil en commençant par monsieur Richard Fournier (présent), madame Lisette L'Espérance (présente), monsieur Richard Joannette (présent), madame Nathalie Guilbert (présente), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent) et moi-même Lise Poissant. Présent aussi à la séance, monsieur Manuel Bouthillette, directeur général (présent).

Afin de préserver la période de questions publiques, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions. Étant donné que c'est une séance extraordinaire, il n'y a pas de questions qui ont été annoncées. Cela sera

pour la semaine prochaine à l'assemblée régulière. Alors par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance ou dans les jours suivants. Également, les citoyens vont prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

Merci, et le quorum étant constaté, je déclare cette séance ouverte.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fonctionnaire désigné
4. Entente relative aux travaux municipaux – Cité-mobile
5. Approbation - Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 2 426 631
6. Modification – Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 2 426 631
7. Approbation - Plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le lot 5 846 185
8. Période de questions
9. Levée de la séance

287-11-2020

1_OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE l'ouverture de l'assemblée extraordinaire du 4 novembre 2020 soit adoptée à 18 h 57.

Adoptée à l'unanimité

288-11-2020

2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 4 novembre 2020 soit adopté avec le report du point suivant à une séance ultérieure :

- Report du point 4. Entente relative aux travaux municipaux – Cité-Mobile

Adoptée à l'unanimité

289-11-2020

3_FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal est vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la firme Stratégies immobilières LGP pour un soutien professionnel en urbanisme ainsi que pour l'émission des permis et certificats jusqu'à l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer ses représentants « fonctionnaire désigné » aux fins de signature des permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil nomment les représentants de la firme Stratégies immobilières LGP à titre de fonctionnaire désigné, et ce, pour toute absence de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

4_ ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – CITÉ-MOBILE

Ce point est reporté.

290-11-2020

5_ APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 2 426 631

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d'une nouvelle résidence doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité, et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 2 426 631 (89, rue Robert) a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que le PIIA du bâtiment projet est constitué des documents et informations suivants :

1. Plan projet d'implantation et de lotissement préparé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre, version datant du 30 juin 2020;
2. Plans de construction « 89, rue Robert » signés par Yanick Pelletier, technologue, le 28 août 2020;
3. Revêtement de la façade principale en brique Melville nuancé gris newport et en déclin de fibre pressée KWP torréfié rustique;
4. Revêtement de la façade côté chemin Saint-Édouard, une partie en brique Melville nuancé gris newport et en déclin Kaycan n° 73 gris pierre;
5. L'autre côté ainsi que l'arrière en déclin Kaycan n° 73 gris pierre;
6. Portes et fenêtres avant et côté en Kaycan aluminium n° 49 Charbone;
7. Portes et fenêtres à l'arrière en Kaycan aluminium blanc;

CONSIDÉRANT que le PIIA respecte de manière générale les critères établis par le règlement municipal sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent le plan d'implantation et d'intégration architecturale d'un bâtiment principal résidentiel qui portera l'adresse «89, rue Robert» sur le lot 2 426 631 du cadastre du Québec avec la modification suivante :

- Les portes et fenêtres à l'arrière seront de couleur Kaycan aluminium n° 49

Adoptée à l'unanimité

291-11-2020

6 MODIFICATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 2 426 631

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d'une nouvelle résidence doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité, et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT la résolution 242-09-2020 du Conseil municipal adoptant le PIIA pour le lot 2 426 631 (300, rue Bonneville) conditionnellement à ce que les couleurs sélectionnées pour la façade, côtés, fenêtres et portes soient modifiées;

CONSIDÉRANT les modifications suivantes :

1. Revêtement de la façade principale en brique Cinco nuancé gris scandinave et en déclin de fibre pressée KWP St-Laurent couleur frêne;
2. Revêtement de la façade côté chemin Saint-Édouard en brique Melville nuancé gris scandinave et en déclin Kaycan n° 73 gris pierre;
3. L'autre côté ainsi que l'arrière en déclin Kaycan n° 73 gris pierre;
4. Portes et fenêtres de tous les côtés en Kaycan aluminium n° 49 Charbone;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent le choix des matériaux et couleurs comme ci-dessus mentionnées.

Adoptée à l'unanimité

292-11-2020

7 APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 5 846 185

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d'une nouvelle résidence doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité, et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 846 185 (267, rue Lefebvre) a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT qu'il semble qu'il y ait deux modèles de plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT qu'un des modèles est champêtre avec des éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT que le choix de couleur pour la façade et les côtés est bleu, mais que le CCU n'a pas l'échantillon;

CONSIDÉRANT que le choix de couleur pour les fenêtres, éléments architecturaux et portes est blanc et que l'échantillon est fourni;

CONSIDÉRANT que le dossier présenté est incomplet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil reportent l'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis;

QUE le promoteur soumette le nouveau plan de construction correspondant au modèle de maison retenu (modèle champêtre);

ET QUE le promoteur fournisse l'échantillon de couleur bleue pour la façade et les côtés.

Adoptée à l'unanimité

8_PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

293-10-2020

9_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance
APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Joannette

ET RÉSOLU de lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 4 novembre 2020 à 19 h 08.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente séance.

(s) Lise Poissant _____
Lise Poissant
Mairesse

(s) Manuel Bouthillette _____
Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-
trésorier